

N° CP 12/2006
Séance du 13 OCT. 2006

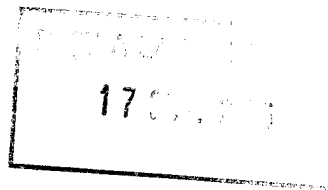
**EURES TRANSFRONTALIER OBERRHEIN/RHIN SUPERIEUR
CONVENTION CADRE 2007-2010**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n°2004/IV-108 du 15/10/2004 et n°2006/III-3°/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'avis de la 12^e Commission
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la convention cadre, relative au réseau EURES Transfrontalier Oberrhein-Rhin Supérieur pour la période allant du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2010.
- ❖ Autorise le Président à signer cette nouvelle convention cadre, telle qu'annexée au rapport.



LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER
Charles BUTTNER

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet 17 OCT 2006

Publication 20 OCT 2006

Pour le Conseil Général
délégation



Ludovic LIONS
Ludovic LIONS

Adopté

.....voix contre

.....abstentions